

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière de la susdite Ville, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Warwick le 7 octobre 2024 à 19 heures, au lieu ordinaire des sessions, soit à l'hôtel de ville situé au 8, rue de l'Hôtel-de-Ville à Warwick.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. Demande de monsieur Rémi Desharnais (2024/10) :

Demande de monsieur Rémi Desharnais, concernant l'immeuble situé au 12, rue Mailhot sur le lot 4 906 417 et ayant pour objet, si la demande est accordée, de permettre la construction d'un garage rattaché ayant une marge latérale de 1,50 mètre contrairement aux 2 mètres prescrits et une somme des marges latérales de 4,81 mètres contrairement aux 5 mètres prescrits à l'article 5.3.2 f) du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande soit à la séance du conseil du 7 octobre 2024 ou soit par courriel directiongenerale@villedewarwick.quebec, et ce, avant le 7 octobre 2024.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce 18^e jour du mois de septembre 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Karine Larose".

Karine Larose,
Greffière